



**CONTRAT DE SAILLIE**  
**Bacardi de la boverie Bwp**  
**Saison de monte 2010**

Conditions de monte en cheval de selle

Au haras de bois soleil : monte en main avec deux options qui s'offrent à vous :

- \* 500 euros la saillie :250 euros à la réservation  
250 euros à la saillie
- \* 600 euros la saillie :300 euros à la réservation  
300 euros au 1<sup>er</sup> octobre jument pleine  
+ garantie poulain vivant

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> partie à l'ordre du Haras de bois soleil. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2010 si la jument est pleine. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé. Les montants de saillie sont garantis poulain vivant (voir conditions ci-dessous).

Conditions particulières et de report

\*Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).

\* Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.

\*Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.

\*Les frais de pension, de suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur.

\* Pour les juments venant à la saillie au Haras de bois soleil, un contrat pour la saison 2010 de saillie, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de bois soleil avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de bois soleil.

\***garantie poulain vivant** : valable pour les juments à jours des vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5eme,7eme et 9eme mois de gestation, de préférence au duvaxyn). Si la jument reste vide ou avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi **le montant de la saillie**(réservation/solde, hors frais techniques) **encaissé vous sera remboursé sous forme d'avoir** valable pour l'une de vos juments appartenant au même propriétaire.

Contrat

Je soussigné (nom, prénom).....  
Adresse.....  
Tél :.....Fax :.....Email :.....  
Déclare souscrire une saillie de Bacardi de la Boverie pour la saison de monte 2010 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom).....  
N°SIRE :..... Date de naissance :.....

Fait à ....., le..... ;

L'acheteur

Porter la mention  
« lu et approuvé »

Le vendeur